



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 17 mars 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11
EN FONCTION : 11
PRESENTS : 9
VOTANTS : 9
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 9

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)
MICHEL Bernard, GONON Florence, PINATEL François, PHILIPPE Francine, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle, VINCENT Denise, SAUNIER Jean-Marc, BERARD Guy

Étaient excusés : VENERA Christophe, JOUANNEAU Fanny

PINATEL François a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2022/24 : Voirie communale – renforcement de la route d'Emparis et élargissement de la voie aval de la bergerie : attribution du marché

Vu le Code de la commande publique, et notamment l'article L 2123-1 relatif aux marchés passés selon une procédure adaptée,

Vu les délibérations n°2021/17 du 26 mars 2021 et n°2021/65 du 17 décembre 2021 autorisant le lancement de la procédure adaptée pour la passation des marchés relatifs aux travaux de renforcement de la route d'Emparis et d'élargissement de la voie aval d'accès à la bergerie,

Considérant la nature similaire des travaux de renforcement de la route d'Emparis et d'élargissement de la voie aval d'accès à la bergerie,

Considérant l'économie d'installation de chantier si les travaux sont réalisés concomitamment,

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé de passer un seul marché de travaux comprenant une solution de base : les travaux de renforcement de la route d'Emparis et une prestation éventuelle supplémentaire (PES) : les travaux d'élargissement de la voie aval d'accès à la bergerie,

La consultation des entreprises s'est déroulée du 17 février au 18 mars 2022 via le journal d'annonce légale Les Affiches de Grenoble et la plateforme en ligne « www.marches-securises.fr »,

L'ouverture des plis a été réalisée le 18 mars 2022 par la commission d'appel d'offre qui a constaté qu'une seule offre avait été déposée et qu'elle a été déclaré admissible,

Considérant l'analyse des offres réalisées par le maître d'œuvre et présentées à l'assemblée,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré :

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise suivante, selon les propositions du maître d'œuvre :

Lot	Travaux	Entreprise	Montant HT
Unique	Renforcement de la route d'Emparis et d'élargissement de la voie aval d'accès à la bergerie	Groupement HYDROKARST/GRAVIER	Solution de base : 213 529,50 € HT PES : 103 622,30 € HT

ACCEPTTE la réalisation des travaux de la solution de base et de la prestation éventuelle supplémentaire,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue ainsi que tous documents correspondant à ces décisions,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2022,

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,
Bernard MICHEL



Date de dépôt en Préfecture :
Date d'affichage : 25 MARS 2022